

## ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique

ACCA : Association communale de chasse agréée

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CA : Chambre d'agriculture

CBNFC : Conservatoire botanique national de Franche Comté

CC : Communauté de communes

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

CG : Conseil général

CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire

CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)

CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CREN : Conservatoire régional des espaces naturels

CR : Conseil régional

CROS : Comité régional olympique et sportif

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité

DCE : Directive cadre sur l'eau

DCO : Demande chimique en oxygène

DDJS : Direction départementale jeunesse et sports

DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)

DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)

DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43

DNE : Doubs nature environnement

DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'écologie de l'aménagement et du logement ( ex : DIREN + DRIRE)

DDT : Direction départementale des territoires (ex DDEA = DDE + DDAF)

EDF : Électricité de France

ENF : Espaces naturels de France

ENS : Espace naturel sensible

EP : Établissement public

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

FCNE : Franche-Comté nature environnement

FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

FDC : Fédération départementale des chasseurs

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole

FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières

françaises

FNE : France nature environnement

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FNRPFS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
FSE : Fonds social européen  
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique  
GIP : Groupement d'intérêt public  
INRA : Institut national de la recherche agronomique  
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté  
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne  
JORF : Journal officiel de la république française  
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
MAE : Mesures agro-environnementales  
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche  
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)  
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)  
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables  
MES : Matières en suspension  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : Office national des forêts  
ONG : Organisation non gouvernementale  
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement  
PCB : Polychlorobiphényles  
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole  
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
PPRI: Plan de prévention des risques Inondation  
PSG : Plan simple de gestion

RHP : Réseau hydrologique et piscicole  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères  
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)  
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire  
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)  
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain  
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux  
UE : Union européenne  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement  
WWF : World wildlife fund  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitat)



## **ANNEXE 2 : GLOSSAIRE**

### **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

### **Alluvial**

se dit d'un milieu soumis à des inondations quasi-annuelles ; par extension, forêt croissant sur ce type de milieux

### **Animateur – structure animatrice/opératrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

### **Bioclimat**

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

### **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### **Bryophyte**

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseau, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

### **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

### **Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

**Cynégétique** : qui se rapporte à la chasse

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de

conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

#### **Directive "Oiseaux sauvages"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

#### **Direction départementale des territoires (ex DDAF)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

#### **Direction régionale de l'écologie de l'aménagement et du logement (DREAL)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

#### **Débardage**

Transfert des bois par des moyens appropriés entre la zone où ils ont été abattus et un lieu accessible aux camions

#### **Document d'objectifs (Docob)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

#### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

#### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

#### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

#### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

#### **Espèce migratrice régulière d'oiseaux**

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

#### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

#### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

#### **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

#### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

#### **Famille**

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

#### **Faune**

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

### **Flore**

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

### **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

### **Genre**

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

### **Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

### **Groupement végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

### **Ilot de sénescence**

Petit peuplement laissé en évolution libre sans intervention culturale et conservé jusqu'à son terme physique, c'est à dire jusqu'à l'effondrement des arbres (exploitabilité physique) ; les îlots sont composés de préférence d'arbres à faible valeur économique et qui présentent, si possible, une valeur biologique particulière (gros bois à cavités, vieux bois sénescents...).

#### **îlot de vieillissement**

Petit peuplement ayant dépassé les critères optimaux d'exploitabilité économique et qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé pouvant aller au double de ceux-ci ; l'îlot peut faire l'objet d'interventions sylvicoles afin que les arbres du peuplement principal conservent leur fonction de production ; ils sont récoltés à leur maturité et de toutes façons avant dépréciation économique de la bille de pied

#### **Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

#### **Impacts cumulatifs**

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

#### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

#### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

#### **Lapiaz**

Forme de surface des reliefs karstiques caractérisée par de profondes fissures de la roche calcaire, séparées par des arêtes tranchantes.

#### **Mesures agri-environnementales**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

#### **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### **Ordre**

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

### **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Plan de chasse**

Programme annuel fixant le nombre, parfois le sexe, le poids ou l'âge des animaux d'une espèce gibier qui pourront être prélevés dans un territoire de chasse donné

### **Pré-bois**

Formation mixte de forêt plus ou moins claire alternant avec des pâturages

### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### **Ptéridophytes**

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

### **Raisons impératives d'intérêt public majeur**

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

### **Régénération naturelle**

Ensemble des interventions de renouvellement naturel d'un peuplement forestier par semences issues des arbres sur pied.

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union

européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Ripisylve**

Formation végétale ligneuse le long des cours d'eau

### **Section**

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

### **Sous-étage forestier**

En structure régulière, espace occupé par l'ensemble des houppiers des arbres situés nettement en dessous (discontinuité) de celui des arbres du ou des étages supérieurs (principal, dominant, dominé) ; par extension, le sous-étage peut parfois comprendre les houppiers des arbustes ou arbrisseaux ; terme parfois étendu au cas des structures irrégulières.

### **Substrat**

Désigne en général le sol et/ou la roche mère supportant une forêt\* donnée.

### **Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

### **Syntaxon**

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

### **Systématique**

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

#### **Taillis sous futaie**

Peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie irrégulière d'âges multiples de la révolution du taillis

#### **Taxon**

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

#### **Traitement forestier**

Ensemble des interventions (coupes et travaux) appliquées à un peuplement en vue de le maintenir ou le faire évoluer vers une structure déterminée

#### **Unité de gros bétail (UGB)**

utilisée en statistique afin d'unifier les différentes catégories d'animaux et basée sur leurs besoins alimentaires.

#### **Unité paysagère**

Partie d'un paysage qui se distingue des voisines par des caractères visuels propres, typiques et visibles par tous.

#### **Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

#### **Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

#### **Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

#### **Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

### ANNEXE 3 : Fiches espèces

C.F. DOCOB Loue

### ANNEXE 4 : tableau de synthèse périodes sensibles des espèces/milieu

Tableau Espèces -Milieux- Périodes sensibles																	
	Espèce	Grand type d'habitats fréquentés préférentiellement				Périodes d'intervention :				Période de reproduction - période critiques vis-à-vis du dérangement en rouge						Remarques / Conseils	
		Milieux forestiers	Milieux aquatiques humides	et Milieux ouverts	Milieux rocheux	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct		Nov
Papillons	Cuivré des marais		Prairies humides de basse altitude, en milieu ouvert et ensoleillé. Pond préférentiellement ses œufs sur les espèces d'oseilles (Rumex sp.)														Eviter la fauche en période de développement larvaire
	Damier de la Succise		Prairies hygrophiles et Pelouses marneuse Pond préférentiellement ses œufs sur les espèces de Succise, et de la Scabieuse et de la Colombaire.														Eviter la fauche en période de développement larvaire - hauteur de fauche conseillée de 15 cm (de manière à conserver les rosettes basales de ses plantes hôtes).
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	Ornières, mares forestières															Eviter le débardage et le nivellement des ornières d'Avril à Juillet, période de reproduction de l'espèce.
	Triton crêté		Mares														Les périodes auxquelles le Triton crêté rejoint ses sites de ponte et les quitte sont des périodes critiques au vu des risques d'écrasement sur les routes.
opo			ruisseaux à eaux vives														Les Ruisseaux abritant cette écrevisse sont en Arrêté Préfectoral de Protection



Oiseaux	Busard saint Martin	Friches forestières	Landes																Niche au sol dans les marais, les landes, les friches, les jeunes plantations, les coupes forestières, etc, entre le 15 mars et le 15 août. En hiver et de passage, il fréquente des terrains variés, champs, plaines, marais côtiers, etc Ne pas travailler à moins de 100 m des nids en période de reproduction.
	Milan noir	Lisières de futaies feuillues ou résineuses en bord de plan d'eau.																	Ne pas travailler à moins de 100 m en période de reproduction.
	Bondrée apivore	Futaie (feuillue ou mixte) ou accrus avec arbres de plus de 15 mètres de haut.																	Ne pas travailler à moins de 100 m en période de reproduction.
	Faucon pèlerin				Falaises														Niche en falaise du 15 février au 15 juin
	Grand duc d'Europe				Falaises														Ponte avant la fin de l'hiver. Fréquente les milieux ouverts pour se nourrir.
	Milan royal	Niche plutôt en lisière		Fréquente les milieux ouverts															Nid à moins de 100 m d'une lisière forestière, à flanc de coteau. Ne pas travailler à moins de 100 m en



Chauves-souris	Petit Rhinolophe			Paysages semi-ouverts avec corridors boisés : haies - lisères forestières étagées et diversifiées		Hibernation	transit	Gestation - Mise bas	transit	Hibernation	L'important est de ne pas déranger ces espèces de chauve-souris : au cours des périodes d'hibernation et de transit, dans les cavités souterraines (ou dans les vieux arbres à cavités et fissurés pour certaines), au cours des périodes de gestations, souvent dans les bâtiments (greniers, cave, clochers...)
	Grand Rhinolophe										
	Barbastelle										
	Grand Murin										
	Murin à oreilles échancrées										
	Minioptère de Schreibers										
	Murin de Bechstein										
	Rhinolophe euryale										

## ANNEXE 5 : Extrait de la notice d'information MAET 2010 LOUE LISON



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale des Territoires du Doubs

Direction Départementale des Territoires du Jura

### NOTICE D'INFORMATION

#### TERRITOIRE FC\_LLOO « Vallées de la Loue et du Lison » Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) CAMPAGNE 2010

Accueil du public du lundi au vendredi de «10h à 12h 14h à 16h »

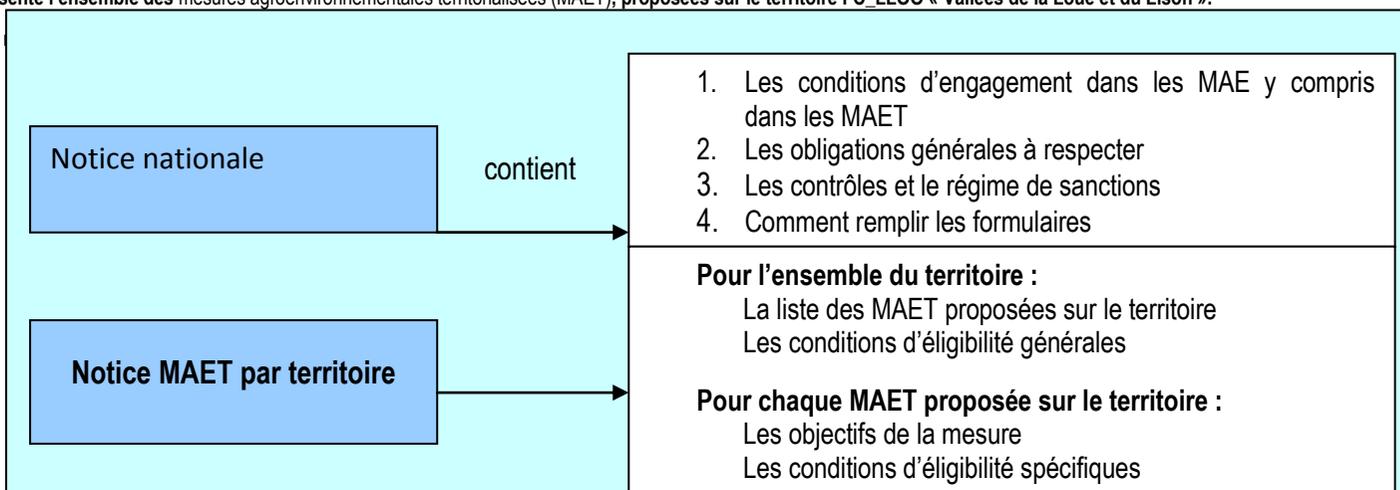
Correspondant MAET : « Agnès OLIVIER » agnes.olivier@equipement-agriculture.gouv.fr

Tel : « 03 81 65 61 94° » Fax : « 03 81 65 62 01 »

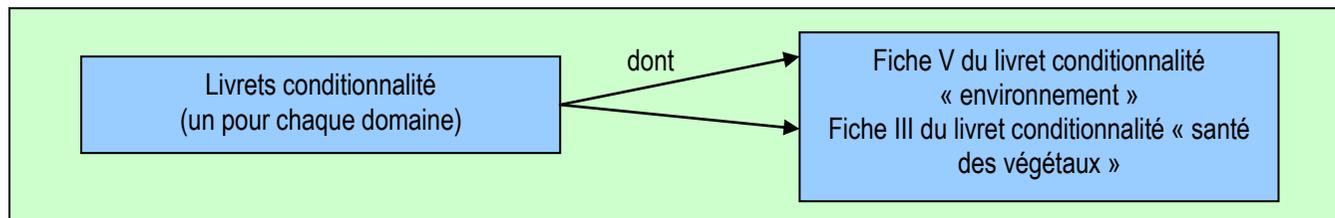
et Philippe MURTIN Tel : 03.84.86.80.68

Cette notice présente l'ensemble des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), proposées sur le territoire FC\_LLOO « Vallées de la Loue et du Lison ».

Elle complète la



Les bénéficiaires de MAE doivent remplir, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité, avec des exigences supplémentaires spécifiques aux MAE, concernant la fertilisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ces exigences spécifiques sont présentées et expliquées respectivement dans la fiche V du livret conditionnalité du domaine environnement et dans la fiche III du livret conditionnalité du domaine santé des végétaux. Les différents livrets de conditionnalité sont à votre disposition en DDT.



Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAET.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDT.

## **Périmètre du territoire FC\_LLOO « Vallées de la Loue et du Lison » retenu**

La cartographie du territoire (transmise au CNASEA) est consultable auprès de l'opérateur du site (Syndicat Mixte de la Loue – 8 rue du Chalet d'Arguel – 25720 PUGEY – Tel : 03 81 52 38 33 – [SMIX.LOUE@wanadoo.fr](mailto:SMIX.LOUE@wanadoo.fr)) et de la DDT.

Seuls les éléments situés sur ce territoire sont éligibles aux mesures territorialisées qui y sont proposées (Cf. § 3)

La localisation des engagements sera opérée à partir de la cartographie complémentaire établie pour chaque mesure par l'opérateur et communiquée aux DDT.

## **Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire**

En ce qui concerne les pratiques agricoles, le territoire Loue – Lison est voué à l'élevage bovin à des fins de production laitière. Le lait est utilisé pour la fabrication du Comté, fromage d'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C). Cette pratique se traduit dans le paysage par la place importante réservée aux pâturages et aux prairies de fauche nécessaires à l'alimentation des « Montbéliardes », race bovine dédiée à cette production.

A l'intérieur du territoire Loue-Lison défini ci-dessus, 8 zones à enjeux seront éligibles aux MAET en 2010 :

- ↵ zone n°1 : Lits majeurs de la Loue (amont Quingey) et du Lison
- ↵ zone n°2 : Ruisseaux patrimoniaux
- ↵ zone n°3 : Prairies maigres de fauche d'intérêt communautaire
- ↵ zone n°4 : Pelouses sèches et mosaïques d'intérêt communautaire
- ↵ zone n°5 : Prairies de fauche de montagne du Crêt Monniot (en bon état de conservation)
- ↵ zone n°6 : Prairies de fauche de montagne du Crêt Monniot (état de conservation réduit)
- ↵ zone n°7 : Lit majeur de la Loue (aval Quingey)
- ↵ zone n°8 : Cultures en lit majeur de la Loue

Deux enjeux majeurs ont été retenus sur le territoire « Vallées de la Loue et du Lison » :

☒ la préservation des milieux aquatiques et de la faune patrimoniale associée, ainsi que le maintien de la diversité prairiale dans le lit majeur : cet enjeu concerne les lits majeurs inondables et enherbés des rivières Loue et Lison ainsi que leurs affluents. L'objectif visé est la préservation des habitats aquatiques (« Eaux courantes à Renoncules flottantes » - 3260 - inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats ») ainsi que des espèces patrimoniales associées (Ecrevisse à pieds blancs, Chabot, Lamproie de planer, Blageon, Toxostome et Apron du Rhône inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ») par des actions visant à améliorer la qualité de l'eau. La menace principale identifiée étant la dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation suite à des apports excessifs en nitrates et phosphates, pollution toxiques, etc ...),

☒ la préservation de la biodiversité des habitats agro-pastoraux. L'objectif visé est la préservation des habitats d'intérêt communautaire (« Prairies maigres de fauche de basse altitude » - 6510 ; « Pelouses calcaires sèches du Festuco-Brometea » - 6210 ; « Pelouses acidiphiles » - 6230 ; « Formations à genévriers sur pelouses calcaires » - 5130 et « Prairies de fauche montagnardes » - 6520 inscrites à l'annexe I de la directive « Habitats ») ainsi que des espèces associées (Damier de la succise, Cuivré des marais, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur figurant aux annexes I et II des directives « Oiseaux » et « Habitats ») par la mise en place de pratiques agricoles plus extensives. Les menaces principales identifiées sont la perte de diversité floristique suite à l'intensification des pratiques (fertilisation minérale, chargement excessif) et la fermeture des secteurs difficilement mécanisables.

## Listes de mesures agro-environnementales proposées sur le territoire

Habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Prairies du lit majeur de la Loue (amont Quingey) et du Lison	FC_LLOO_LM1	Suppression de la fertilisation afin de préserver les écosystèmes aquatiques et la biodiversité prairiale	ETAT 25% FEADER 75%
Prairies en bordure des ruisseaux patrimoniaux	FC_LLOO_RP1	Limitation de la fertilisation à 30 UN afin de préserver les têtes de bassins et la faune aquatique associée	
	FC_LLOO_RP2	Suppression de la fertilisation afin de préserver les têtes de bassins et la faune aquatique associée	
	FC_LLOO_RP3	Suppression de la fertilisation afin de préserver les têtes de bassins et la faune aquatique associée pour EC	
Prairies maigres de fauche	FC_LLOO_P11	Limitation de la fertilisation à 60 UN afin de préserver la biodiversité prairiale	
	FC_LLOO_P12	Limitation de la fertilisation à 30 UN afin de préserver la biodiversité prairiale	
Pelouses et mosaïques d'habitats	FC_LLOO_PP1	Suppression de la fertilisation afin de préserver la biodiversité	
	FC_LLOO_PP2	Suppression de la fertilisation et gestion du pâturage afin de préserver la biodiversité	
	FC_LLOO_PP3	Suppression de la fertilisation afin de préserver la biodiversité pour EC	
	FC_LLOO_PP4	Suppression de la fertilisation et gestion du pâturage afin de préserver la biodiversité pour EC	
Prairies de fauche de montagne (bon état de conservation)	FC_LLOO_PF1	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	
Prairies de fauche de montagne (état de conservation réduit)	FC_LLOO_PR1	Limitation de la fertilisation à 60 UN en vue de la restauration de l'habitat	
	FC_LLOO_PR2	Limitation de la fertilisation à 30 UN en vue de la restauration de l'habitat	

Habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Prairies du lit majeur de la Loue (aval Quingey)	FC_LLOO_AQ1	Réduction de la fertilisation à 60 UN afin de préserver les écosystèmes aquatiques et la biodiversité prairiale	
	FC_LLOO_AQ2	Suppression de la fertilisation afin de préserver les écosystèmes aquatiques et la biodiversité prairiale	
Cultures du lit majeur de la Loue	FC_LLOO_HE1	Conversion en herbe des cultures inondables afin de préserver les écosystèmes aquatiques	

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice du territoire FC\_LLOO « Vallées de la Loue et du Lison ».

## Conditions d'éligibilité de votre demande d'engagement dans une ou plusieurs MAE territorialisées

Le montant de votre demande d'engagement dans une ou plusieurs MAE territorialisées doit être supérieur au plancher régional fixé **au plancher fixé pour le territoire**.

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs mesures territorialisées de ce territoire que si votre engagement sur ce territoire représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à **100 €**, correspondant au montant plancher fixé pour ce territoire, en incluant le montant correspondant à des parcelles déjà engagées dans une mesure territorialisée de ce territoire les années précédentes.

Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

Le montant de votre demande d'engagement dans une ou plusieurs MAE territorialisées doit être inférieur au plafond régional fixé pour le territoire.

La Franche Comté n'a pas établi de plafond pour 2010.

## Bibliographie :

- **Bannwarth C. et Paul J.P., 2010.** Trame verte et bleue. Expérimentation en Moyenne Loue. LPO, DREAL FC, CG 25, 46p.
- **BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C., 1997** - Nomenclature CORINE Biotopes, types d'habitats français - ENGREF - 217 p.
- **BOUARD H. et DUFLO C., 2010.** Cartographie des habitats forestiers et associés, site Natura 2000 Vallée de la Loue, extension aval Quingey. Syndicat Mixte de la Loue, DIREN Franche Comté et Union européenne, 25p. + Annexes + cartographie (relevés de terrain en 2009).
- **Cabinet STUCKY, 2005.** PROJET N°LIFNAT/FR/000083 PROGRAMME DE CONSERVATION DE L'APRON DU RHONE (ZINGEL ASPER) ET DE SES HABITATS, juin 2006. ETUDE PRELIMINAIRE POUR LE DECLOISONNEMENT DES HABITATS DANS DES SECTEURS DE COURS D'EAU A APRON La Loue entre Chenecey et Chay Phase 1 : Etat des lieux et faisabilité. 93p.
- **Cahiers d'habitats Natura 2000., 2002** – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Habitats forestiers, Tome 1, volumes 1 et 2 La Documentation Française, XXp,
- **Cahiers d'habitats Natura 2000., 2002** – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Habitats humides, Tome 3, La Documentation Française, 457p,
- **Carteron M., 2010.** Tableau présentant le statut des espèces en Franche-Comté v10.
- **Centre Régional de la Propriété forestière, 2004.** Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles en Franche-Comté. FORÊT PRIVÉE de FRANCHE-COMTÉ Articles L 4, L 7, L 8 III, L 222-6 et R 222.27 à 222.30 du Code Forestier. 16p.
  
- **Centre Régional de la Propriété forestière, 2006.** Schéma régional de gestion sylvicole. Forêt et sylviculture en Franche-Comté. 122p + annexes.
- **Comité Départemental de Spéléologie du Doubs., 1991** – Inventaire Spéléologique du Doubs. Tome 2, 332 p,
- **Commission Européenne / DG IX., 1997** – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. Version EUR 15. 109 p,
- **Commission européenne, 2000.** Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- **Conseil Supérieur de la Pêche., 1999** – Etude piscicole de la haute et moyenne Loue, Syndicat Mixte de la Loue, 61p + annexes.
- **Creffin E., 2004.** Document d'objectifs Natura 2000 « Vallée du Lison ». Syndicat Mixte du pays Loue-Lison, DIREN FC, 2 tomes + annexes + atlas cartographique.
- **Creffin E., 2006.** Document d'objectifs Natura 2000 « Vallée de la Loue ». Syndicat Mixte de la Loue, DIREN FC, 2 tomes + annexes + atlas cartographique.
- **DIREN Franche Comté, 2001,** inventaire des zones humides < 1ha
- **Demarest F et Pavat J.L., 2010.** Etat des Lieux de l'Agriculture, Site Natura 2000 « Vallée de la Loue et vallée du Lison » Extension Vallée de la Loue de l'aval de Quingey à Arc et Senans Chambre d'agriculture du Jura, Syndicat Mixte de la Loue, 9p. + cartes.
- **DREAL Franche Comté, 2010,** Fiches Z.N.I.E.F.F.
- **Eaux continentales, 2007.** SUIVI DE L'IMPACT DES TRAVERSÉES DE COURS D'EAU LORS DES TRAVAUX FORESTIERS. Programme LIFE Nature Ruisseaux de tête de bassin et faune patrimoniale associée, Natura 2000, Parc Natural Régional du Morvan, 47p + annexes.
- **Ferrez Y., 2004a.** Connaissance des habitats naturels et semi-naturels de Franche-Comté, référentiels et valeur patrimoniale. Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté. 57
- **Ferrez Y., 2006.** Définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives de Franche-Comté - Proposition d'une liste hiérarchisée. Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Union Européenne, 71 p + annexes.
- **Groupement pour l'Inventaire la Protection et l'Etude du Karst - Comité Départemental de Spéléologie du Doubs., 1996** – Inventaire Spéléologique du Doubs. Tome 3, 599p,

- **GUINCHARD M. et P., Etudes en Environnement, 2006.** Inventaire et cartographie des milieux ouverts et semi-ouverts, Vallée de la Loue en aval de Quingey. Syndicat Mixte de la Loue, DIREN Franche Comté et Union européenne 61p + annexes + cartographie (relevés de terrain en 2005).
- **GUINCHARD M. et P., Etudes en Environnement, 2009.** Inventaires entomologiques, Natura 2000, sites « Vallée du Lison » et « Vallée de la Loue », Syndicat Mixte de la Loue, DIREN Franche Comté et Union européenne 27p. + Fiches synthétiques.
- **GUYONNEAU J., 2006.** Rapport d'expertise concernant l'influence des activités d'eaux vives sur les communautés bryophytiques du lit mineur de la Loue, Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, 15 p.
- **GUYONNEAU J., 2008.** Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, définition d'un cahier des charges. Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, DIREN de Franche-Comté, version 2 (avril 2008). 13 p + annexes.
- **Juris éco-Espaces Développement, 2008.** Méthodologie d'évaluation de l'impact des activités sportives et de loisirs sur les cours d'eau de la région PACA, PHASE 2. Maison Régionale de l'eau PACA, Agence de l'eau RMC, 139p. + annexes
- **Malavoi JR, Ecosphères, 2006.** ETUDE GEOMORPHOLOGIQUE DE LA LOUE. PHASE I : diagnostic. Syndicat Mixte Saône Doubs, 130p.
- **MIKOLAJCZAK A., 2006.** Projet d'extension Natura 2000 sur le secteur du Crêt Monnot – Cartographie des habitats naturels et semi-naturels, 27p. (Relevés de terrain en 2005).
- **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Commission européenne, 2007.** Programme de développement Rural Hexagonal 2007 – 2013. 5 tomes.
- **MORIN C. et PAUL J.P., 2006.** Inventaires ornithologiques des Zones de Protection Spéciale (ZPS) des Vallées de la Loue et du Lison. Etat initial faisant suite à la désignation des sites au titre de la Directive « Oiseaux ». GNFC, Syndicat Mixte de la Loue, DIREN Franche Comté et Union européenne. 27p + annexes.
- **Muséum National d'Histoire Naturelle, 2002.** Cahiers d'habitats Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tomes 1 à 7: habitats forestiers.
- **ONCFS, 2009.** Rapport interrégional 2009 du réseau Castor. Délégation interrégionale Bourgogne Franche-Comté. 22p.
- **Pays du Haut Doubs, 2002 – Charte du Pays du Haut Doubs. 69p.**
- **Paul J.P, 2008.** Liste Rouge Des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté Liste préalable au projet d'Atlas de la faune menacée de Franche-Comté (Document de travail - Version de Janvier 2008). LPO FC, DIREN FC, 19p.
- **REILE P., 2003** – Contrat de Rivière Loue – Etude des affluents de la Moyenne Loue, Syndicat Mixte de la Loue, 228p + annexes.
- **Réserves naturelles de France, 2001.** Guide de gestion pour la conservation de l'Apron du Rhône. DIREN RA, CR RA, AE RMC, DAVD, SIGARN, 43p.
- **ROUE S.Y., 2006** – Etat des connaissances chiroptérologiques sur le site Natura 2000 « Vallée de La Loue », CPEPESC de Franche – Comté, 2p,
- **Société Forestière de Franche – Comté., 2002** – Guide régional des habitats forestiers et associés à la forêt, 140p,
- **Syndicat Mixte Saône - Doubs., 1997** – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Doubs– Haute Loue. Commission Locale de l'Eau,
- **Syndicat Mixte de la Loue, 2010.** Suivi de la qualité des milieux aquatiques : Loue et Lison. DEVELOPPEMENT ALGAL - Bilan 2010 - Comparaison avec 2006 & 2008. 11p.
- **TELEOS., 2002** – Etude des potentiels écologiques aquatiques des sites Natura 2000 de la Loue et du Lison, DIREN de Franche – Comté, 87p + annexes + atlas cartographique.
- **TERRAZ, L. et al, 2008.** Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- **VERNEAUX J., 1973** - Cours d'eau de Franche-Comté – Recherches écologiques sur le réseau hydrographique du Doubs - Essai de biotypologie. Thèse de la Faculté des Sciences de Besançon, 257p.
- **WEIDMANN J.C., MORIN C., 2002** – Répartition régionale de 80 espèces d'oiseaux prioritaires – Données 1990-1999, Réseau d'Observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, G.N.F.C., Conseil Régional de Franche – Comté, DIREN Franche-Comté, 115p.
- **ZIPPER A., 2009.** Synthèse sur la gestion des forêts publiques de la moyenne vallée de la Loue en aval de Quingey. Syndicat Mixte de la Loue, DIREN Franche Comté et Union européenne, 24p +annexes

## Remerciements

Mesdames et messieurs les maires et élus des communes concernées par le site : Arc et Senans Arc-sous-Cicon, Aubonne, Brères, Buffard, Champagne-sur-Loue, Chay, Cramans, Grange de Vaivre , Lavans-Quingey, Liesle, Lombard, Mesmay, Pessans, Port-Lesney, Quingey, Rennes-sur-Loue

Et les personnes ayant participé aux réflexions des groupes thématiques et à la transmission d'éléments pour l'élaboration du DOCOB :

En tant que représentants des :

- Direction Régionale de l'écologie, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : M. Luc Terraz et Mme Marie-José Vergon-Trivaudey
- Direction Départementale des Territoires : M. Emmanuel Chapoulie et M. René-Didier Laurent (DDT25), M. Martial Vallet (DDT 39),
- Chambre d'Agriculture : M. Gilles Schellenberger et M. Patrick Michel (C.A. 25), M. Jean-Louis Pavat (C.A. 39),
- Centre Régional de la Propriété forestière : Melle Aika Bertrand, Mme Sandra Peroux, M. Nicolas Meyer.
- Office National des Forêts : M. Benoit Chollet, M. Cédric Vulliez, M. Alain Zipper, M. Pascal Genestier, M. Didier Lechine
- Syndicat des Forestiers Privés : M. Pierre-Jean Jacquier, M. Augustin Bertin
- Fédérations Départementales des Chasseurs : M. David Clerc, M. Mickael Mairot, M. Adrien Bauer
- Fédérations Départementales des Pêcheurs : M. Christian Rossignon, M. Alexandre Cheval, M. Mehdi El Bettah
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques : M. Patrick Gindre, M. Philippe Chanteloube
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : M. Cyril Meunier, M. Renaud
- Agence de l'eau : M. Vincent Porteret
- Associations naturalistes et de protection de la nature : Melle Adeline Franzoni (OPIE), M. Sébastien Roué (CPEPESC), M. Christian Chopard, M. Daniel Huart et M. Jean-Pierre Herold (Loue Vive), M. Malécot Dominique (CREN FC et JNE), M. Jean Philippe Paul (LPO FC), M. Jean-Michel Febvre (TRI), M. Dehondt et M. Vuilleminot (CBNFC)
- Exploitants agricoles : Messieurs Colmgnes, M. Graby, Messieurs Bardey, Messieurs Demesmay, M. Alain Chopard, M. Cunchon, M. Moyne, M. Bole, M. Maire, M. Foltete, M. Maire du Poset, M. Pascal Aymonin, M. Comte, M. Jean-Pierre Lombardot, M. Pascal Viennet), Mr David Bobillier, M. Jean-Michel Brutillot, M. Guy Boucard, M ; Jean Jannier, M ; Paul Michel, M ; Olivier Bolle-Redat, M. Claude Tournier, M. Emmanuel Henriot, M. François Scalabrino
- Comité Départemental Olympique et Sportif : M. Serge Saillard
- Conseils généraux : M. Jérémie Saint Pierre M. Sébastien Meslin, M. Christian Bulle (Doubs), Melle Laura Niederlander (Jura)
- Chasseurs : M. Stéphane Ecuier, M. Cote, M. Jean Pierre Caillet (AICA de Rennes-Chay), M. Serge Baurand (ACCA de Buffard), M. Alain Pichon (ACCA Aubonne), M. Christophe Vieille (ACCA Arc-sous-Cicon), M. Claude Destaing (ACCA Quingey), M. Willy Manzoni (ACCA de Mesmay), M. Christain de Contencin (ACCA de Port Lesney)
- Office du tourisme du canton de Montbenoit
- Pêcheurs : M. Jean Claude Garnier (AAPPMA Port-Lesney), M. Stéphane Ecuier, M. Faillenot Yves, M. Alexis Bouriot , M. Alain Cuinet (AAPPMA de Mesmay), M. Pierre Pizetti (AAPPMA Quingey), M. Guy Touvrety (AAPPMA PSB)
- Communauté de communes du Val d'Amour : Mme Jocelyne Pape

- Communauté de communes du canton de Quingey : M. Lionel Robert
- Syndicat Mixte de la Loue : M. Denis Monmarche, Melle Mathilde Delacotte, M. Emmanuel Cretin, M. Maurice Demesmay
- Associations sportives et culturelles : M. Robert Francioli (les radeliers de la Loue), Mme Nathalie Patoz (association Accueil et Tourisme), M. Jean Pierre Bordy, Mme Claudette Roche et Mme Jeannette Delafin (Comité de Randonnée pédestre du Doubs), Sylvie Magnenet (Comité Départemental de canoë kayak), Mme Ecochard Sylviane (Union Régionale de la Randonnée Verte),
- Direction Régionale Jeunesse et Sport, et Direction Départementale : M. Karsenty Gérard (D.R.), M. Patrick Ebel (D.D.39)
- Exploitants forestiers : M. Olivier Ieslch, M. Pascal Guinet
- Habitant : M. Hugues Servant